

Séance ordinaire du vendredi 1^{er} juin 2012

Nombre de membres	L'an deux mil douze, le premier juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des délibérations.
<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	11
<i>En exercice</i>	7
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	10
Date de la convocation :	<u>Etaient présents</u> : SALLERIN Roland, HARAMBOURE Jean, RIBERE Patrick, MULLER Laurence, Jean BURKMANN, René MAILLARD et Joël DELLINGER.
22 mai 2012	
Date d'affichage :	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : Mr Alain BISVAL.
22 mai 2012	Madame Annette FLAHAUT qui a donné procuration à Madame Laurence MULLER ; Madame Gisèle PENSA qui a donné procuration à Monsieur Roland SALLERIN ; Madame Sylvie RICHARD qui a donné procuration à Monsieur Joël DELLINGER.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Patrick RIBERE

OBJET : AVENANT N° 1 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS A BEFEY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs à Befey.

Montant de l'Avenant : 6 919,34 € HT soit 8 275,53 € TTC

Ces travaux supplémentaires font suite à la réalisation d'un branchement supplémentaire (parcelle libre) et un branchement France Télécom non répertorié (télégestion d'une vanne) qui a dû être repris nécessitant du terrassement, des gaines et un câblage complémentaires.

Le nouveau montant du marché est de 104 508,34 € soit 124 991,97 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES.

Le Comité des Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer ladite subvention pour un montant de 1 000 €.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 01/2012

Le Conseil Municipal de SAINT-HUBERT décide de modifier les crédits ouverts sur le budget primitif 2012 et vote les crédits modificatifs suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Article	Intitulé	Montant
2315-059	Enfouissement Befey	- - 50 000,00 €
2315	/	- + 50 000,00€
2315-060	Divers enrobés Befey St Hubert Villers	- - 74 736,38€
2315	/	- + 74 736,38€
2315-061	Candélabres Val de courbe	- - 15 000,00€
2315	/	- + 15 000,00€

APPROUVE lesdites propositions.

OBJET : MOTION INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir débattu sur le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Pange, de la Communauté de Communes du Haut chemin et des 9 Communes de la rive droite de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Malroy et Trémery), demande à Monsieur le Préfet de la Moselle la création d'une intercommunalité regroupant les communautés de communes et les communes mentionnées ci-dessus.

Cette proposition s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 et du 29 février 2012 concernant la refonte des intercommunalités et ce pour les motifs suivants :

- Le périmètre ainsi constitué de « type rural » permet un développement homogène, commun et rationnel d'un territoire où la densité de population est six fois inférieure à la zone urbaine en rive gauche de la Moselle dite « Sillon Mosellan ».
- La répartition des délégués est homogène sans dominance majeure d'une commune ou « zone urbaine » ce qui permet une gouvernance en toute sérénité sur un territoire dont les différents aménagements nécessaires au développement sont de même nature et principe de construction, la gestion des ressources en eau (épuration et AEP), les regroupements scolaires, le traitement des transports collectifs, l'aide à la petite enfance, la prise en charge du vieillissement de la population, la technique de communication moderne (fibre optique).
- Permet la solidarité financière évoquée dans l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 sans peser sur la Métropole Messine, tant financièrement qu'administrativement. Un monde rural fort à côté de la capitale régionale est de nature à conforter l'image de celle-ci et contribue ainsi à favoriser son rayonnement et son rôle moteur que joue toute une grande agglomération dans le développement économique, touristique, culturel, universitaire en synergie avec le Département (c'est l'emploi des générations futures qui est en jeux dans un périmètre bien supérieur à celui de la zone urbaine messine).
- Un projet de territoire d'avenir en élargissant les compétences dans les domaines suivants, associé à une fiscalité de type « TPU » :
 - De la petite enfance

- De la gestion de l'eau
- De l'entretien et la pérennisation des zones économiques de production
- De la prise en charge des infrastructures liées au vieillissement de la population
- Du développement des moyens de communication (fibre, etc...)
- Du développement des transports collectifs en rapport avec la structure du territoire
- De l'aménagement raisonné du territoire en conformité avec les différentes lois sur le développement durable
- De l'entretien des différents réseaux.

APPROUVE lesdites propositions.

OBJET : SOUTIEN OFFICE NATIONALE DES FORETS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir débattu sur le devenir de l'Office Nationale des Forêts, à l'unanimité,

DEMANDE à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt,

APPORTE son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE US VIGY.

L'Union Sportive de Vigy a été invitée à participer au tournoi du FC Lyon les 6, 7 et 8 avril dernier. A ce titre l'association sportive a sollicité une subvention exceptionnelle de 50 € par enfant afin que ce projet soit mené à bien.

Pour notre Commune et après vérification, il s'avère que Christopher BURKMANN a participé à ce tournoi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer ladite subvention pour un montant de 50 €.

OBJET : TRAVAUX ENROBES A BEFEY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux d'enrobés à Befey.

Clôture de la séance à 22 heures.

SALLERIN Roland



PENSA Gisèle



DELLINGER Joël



HARAMBOURE Jean



BISVAL Alain



BURKMANN Jean



FLAHAUT Annette



MAILLARD René



MULLER Laurence



RIBERE Patrick



RICHARD Sylvie

